

Matières à TD - L2

Par **Audrey**, le **07/07/2014** à **16:59**

Bonjour à tous,

Je passe en L2 en septembre et je vais devoir choisir 2 matières à TD. Il y a 4 combinaisons possibles :

- Droit civil – Droit administratif
- Droit civil – Droit pénal
- Droit administratif – Droit pénal
- Droit administratif – Finances publiques

Mais voilà, un problème se pose... A la vue des résultats obtenus en L1, je me révèle être beaucoup plus « publiciste » que « privatiste ». Cependant, il s'avère que je préfère largement le droit privé au droit public...

De plus, j'envisage de faire du droit des affaires ce qui correspond à une matière relevant du droit privé.

Pour ma L2, je souhaiterais prendre la combinaison « Droit civil-droit pénal ». Néanmoins, je ne sais pas si c'est un bon choix et une « bonne stratégie ». J'imagine également que la charge de travail n'est pas la même d'une matière à une autre.

Serait-il préférable que je choisisse mes matières en fonction de ce que j'aime faire et de ce que je souhaite faire plus tard? Pour quelles matières devrais-je alors opter ? Ou, dois-je plutôt choisir mes matières en fonction de mes résultats obtenus en L1 ?

Enfin, les matières à TD choisies en L2 sont-elles vraiment déterminantes pour la suite du cursus universitaire ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses :)

Par **Muppet Show**, le **07/07/2014** à **19:04**

Bonjour,

Faites ce que vous aimez et ce que vous envisagez de faire plus tard. En L1 ce n'est pas du "droit pur" par conséquent le droit privé commence à devenir vraiment intéressant à partir de la L2...

Je pencherai pour civil/pénal

Les matières sont quand même importantes car dans les années qui suivent vous allez réutiliser les notions de licence donc c'est un point à ne pas négliger....

Par **Dragon**, le **07/07/2014** à **21:06**

Bonjour,

J'aurais pris civil/pénal ou civil/administratif : le droit civil étant la matière fondamentale de droit privé et le droit admin. celle de droit public.

Après si tu en as la possibilité, prends la matière que tu n'as pas choisi en TD en option (sauf finances publiques c'est une horreur!)

Par **bulle**, le **08/07/2014** à **12:06**

Bonjour,

Je vous conseille la combinaison civil/pénal. En plus, difficile de se dire "publiciste" ou "privatiste" avec seulement des matières de L1. Dans tous les cas, choisissez les matières que vous aimez et collant à votre projet professionnel.

Par **Audrey**, le **09/07/2014** à **10:28**

Merci beaucoup pour vos réponses qui me confortent dans mon choix !

Je suis d'accord sur le fait qu'avec seulement une L1, il est difficile de se dire "publiciste" ou "privatiste" puisque durant la première année, nous voyons seulement quelques bases. Néanmoins, j'ai utilisé ces termes car j'ai eu de meilleurs résultats dans les matières relevant du domaine public.

Même si ce n'est pas très stratégique, je vais prendre la combinaison qui me plaît le plus c'est-à-dire celle "droit civil/droit pénal".

J'imagine cependant qu'avec cette combinaison, nous n'allons faire pratiquement que des commentaires d'arrêt..

J'espère également que nous n'aurons pas les mêmes épreuves en examen que les personnes qui auront pris une des combinaisons comprenant le droit administratif.